

NOTE
Pour le secrétariat du Cnis

Dossier suivi par :
Catherine Rougerie
Tél. : 01 41 17 54 92
Fax : 01 41 17 51 11
Mél : DG75-F330@insee.fr

Paris, le 21 novembre 2011
N° 2317/DG75-F330/

Objet : Point de vue de la division Logement et tableau synthétique des modifications proposées à ce jour au groupe de travail pour la réforme du questionnaire du recensement de la population (mise à jour de la note F330-2284 du 16 novembre)

Je présente dans ce qui suit le point de vue de la division Logement et des éléments recueillis dans le cadre de la réflexion du groupe de travail du Cnis sur la connaissance du mal-logement (rapport rendu en juillet dernier) : 1) quels limites/avantages du recensement de la population dans son état actuel, 2) quelles sources alternatives ; 3) quelle articulation proposer pour le dispositif d'observation dans sa globalité ?

On trouvera en annexe un tableau de synthèse des propositions recueillies de la part des intervenants à la réunion du 17 novembre.

Les utilisations actuelles et les problématiques

Le recensement de la population est désormais disponible annuellement, nous avons trois cycles complets. Les conseils d'utilisation pour le moment sont de comparer avec 1999 et non d'une année sur l'autre; cependant, la division Logement effectue au niveau agrégé (par grandes zones géographiques¹, type d'habitat², filière d'occupation³, date de construction en tranches) une estimation du parc au premier janvier 2011 : nombre de ménages, nombre d'unités de consommation, avec une certaine difficulté toutefois à faire « coller » les évolutions en stock relativement lissées du recensement de la population et les évolutions en flux données notamment par le suivi de la construction neuve au SOeS (Sitadel).

Le recensement de la population sert également à tirer les échantillons des enquêtes ménages avec une plus grande fraîcheur qu'auparavant. L'équipe de la division Logement à l'Insee examine en ce moment les données concernant les abris de fortune et les chambres d'hôtel offrant du logement à titre de résidences principales, pour améliorer l'échantillonnage des enquêtes Logement.

L'information est finement localisable, et sur le logement, on a des données de description physique ainsi que des éléments concernant le ménage qui l'occupe. Par exemple, on peut

¹ Rural, unités urbaines de moins de 100 000, de plus de 100 000, unité urbaine de Paris.

² Individuel, collectif.

³ Propriétaire non accédant, accédant, locataire secteur libre, locataire secteur social, autres statuts.

calculer des indices de peuplement. Par ailleurs, la division Logement a comparé les résultats de 2006 avec ceux de l'enquête Logement pour quelques variables clés, qui ont confirmé la cohérence entre sources⁴.

Le groupe de travail du Cnis sur le mal-logement⁵ a proposé d'aborder la description des situations de logement selon différentes dimensions : type d'habitat, statut d'occupation, qualité du logement, stabilité/précarité, adéquation du logement et du ménage (peuplement, dépense), environnement du logement (accès aux services, pollution, bruit, ségrégation spatiale). Certaines de ces dimensions peuvent être en partie évaluées grâce au recensement de la population; c'est le cas des statuts d'occupation (locataire, propriétaire, etc.), des types d'habitat (maison, appartement, etc.), de la qualité du logement (équipement sanitaire de base), de l'adéquation du logement et du ménage (peuplement), et de l'environnement du logement (voitures).

On voit bien en revanche que cette lecture reste très partielle, avec nécessité de la compléter par des lectures plus approfondies (enquêtes) mais qui seront moins détaillées géographiquement. Par exemple, c'est une question qui se pose que de savoir jusqu'à quel niveau de détail dans les statuts d'occupation on peut aller avec le recensement. On ne peut pas affiner trop les catégories (il faut que les personnes qui remplissent le questionnaire puisse cocher facilement une case correspondant à leur situation). En revanche, les questions 1 (type de logement) et 6 (statut d'occupation) mériteraient d'être un peu revues pour engranger les progrès qui ont été faits sur ces nomenclatures (voir annexe 14 du rapport du groupe de travail mal-logement). Par exemple, le logement foyer semble être plutôt une catégorie qui relève du statut d'occupation que du type d'habitat. Et par ailleurs en complétant la page 1 du questionnaire, on pourrait sans doute envisager de supprimer la question 1 de la page 4. À noter que ces questions font l'objet de nombreuses demandes de réforme (cf. tableau en annexe).

On peut aussi améliorer le calcul des indices de peuplement en déterminant de façon plus précise le nombre de pièces : actuellement on en sait pas dans quels cas la cuisine est incluse ou non, car elle est comptée comme pièce d'habitation lorsqu'elle fait plus de 12 m². Ceci rend difficile par exemple les comparaisons avec Filocom (cf. proposition dans le tableau en annexe).

Autre exemple : l'appréciation de la qualité du logement ; on a le confort sanitaire de base, il semble indispensable de trouver un moyen de compléter cette approche, pour approcher les notions proposées par la loi, de logement indécemment ou indigne. La place étant restreinte, une question sur le modèle de celles qui sont proposées par l'Anah et la Drees et qui sont identiques quant au fond (détecter les principaux défauts du logement) semble pertinente.

Le questionnaire pourrait mieux rendre compte de certaines autres dimensions mais la réflexion menée par le groupe de travail sur le mal-logement montre que les marges de manœuvre sont faibles. Certaines limites tiennent au format (quelques pages) et au fait que certains types de questions sont difficiles voire impossibles à poser, par exemple les questions financières (loyers, revenus) ou les questions subjectives. On peut donc proposer une manière de poser la frontière en disant que le recensement de la population a pour vocation de dénombrer tout le monde mais qu'il ne peut pas appréhender finement les situations complexes.

⁴ Cf. *Le dispositif statistique de l'Insee dans le domaine du logement. État des lieux et évaluation comparée des sources*, Document de travail n°F2010/02, avril 2010, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2921

⁵ *Le mal-logement, rapport d'un groupe de travail du Cnis*, juillet 2011, n° 126 http://www.cnis.fr/cms/Accueil/publications/Les_rapports_du_Cnis?publication=97882.



Par exemple pour les statuts d'occupation, le Cnis mal-logement propose une nomenclature très détaillée, qui inclut une catégorie correspondant aux personnes hébergées par un particulier ou qui détaille les occupants sans titre, avec ou sans l'accord du propriétaire. Il est clair que le recensement de la population ne pourra pas rendre compte de ces catégories. Plus généralement, il faut décider de l'endroit où on va mettre la limite ; on peut pour se faire s'appuyer en première approche sur les nomenclatures rénovées proposées par le Cnis, même si toutes les catégories ne peuvent pas être incluses (détailler par exemple les types d'habitat, dans la partie remplie par l'enquêteur, en incluant les chambres d'hôtels ? mobile-home ? abris de fortune ? autre ?).

Il faudra également tenir compte d'une certaine complexité à l'emploi, notamment du fait des protocoles différents (frontières difficiles à établir entre les trois dispositifs de collecte : logements ordinaires, communautés et sans-abri/habitations mobiles et dispositifs de collecte différents y compris en termes de temporalité) ; par exemple, pour le dénombrement des sans-domicile, il en découlera une précision de mesure assez mauvaise et la quasi impossibilité d'une lecture infra-nationale ou en évolution. Dans certains cas, les améliorations attendues pourront donc être illusoire.

En revanche, l'adaptation proposée par l'Ined pour la description des liens entre les différentes occupants du logement lors de la réunion du groupe de travail sur le thème familles semble pertinente pour une première approche de l'hébergement.

Les sources alternatives

Parmi les différentes sources possibles (enquêtes en face à face, enquêtes auto-administrées (dont Internet), répertoires, bases de données administratives), le support détermine largement la nature de l'information recueillie et ses modalités de recueil :

- en terme de durée du questionnement (20 mn au maximum pour un questionnaire auto-administré contre 1h dans un entretien en face à face);

- de degré de complexité des questions ; par exemple on conseillera de réserver les questions financières plutôt aux enquêtes en face à face (taux d'effort, précarité énergétique) voire aux appariements ex-post. Dans ce cadre, il pourrait être pertinent de tester dans l'enquête associée une question sur les dépenses en logement ? mais dans ce cas il faudrait être très prudent quant aux résultats que l'on peut en attendre, bien préciser notamment ce que l'on vise de mesurer, les utilisations qu'on pourra en faire (niveaux, évolutions, comparaisons dans l'espace ou dans le temps ?) et le questionnement ne peut consister en une question unique (quel est le montant de votre loyer ? le montant de vos remboursements de prêts ?) ; la question se pose également de la mesure des charges (incluses ou non dans le loyer par exemple, et des aides au logement, retirées ou non, payées en tiers payant).

- contraintes aussi sur la nature de l'information : par exemple les bases de données administratives permettent le détail géographique (exhaustives au moins sur leur champ) mais sont dépendantes de l'objet de l'activité administrative pour laquelle elles ont été mises en place ; à ce titre, Filocom est une base potentiellement très riche, qui commence vraiment à être mise à disposition de façon systématique (nombreuses publications sur le site du SOeS, utilisations pour le compte du logement, sans parler de l'utilisation par les Dreal). Mais il y a le problème de sa fabrication (secret DGFIP) et de sa mise à disposition à plus large échelle ; le projet de répertoire mené en ce moment par l'Insee peut constituer une amélioration de ce dispositif de collecte via des sources fiscales. En quelques sortes, on peut considérer que Filocom débroussaille les questions (notamment la confidentialité, les autorisations données au compte-goutte par la DGFIP pour la diffusion des données) et il est donc très important que le répertoire des logements envisagés par l'Insee tienne compte de



l'expérience de Filocom ; c'est la raison pour laquelle aussi l'Insee a accepté de présenter régulièrement l'état d'avancement du projet de répertoire des logements devant les instances du Cnis.

De nombreux dispositifs existent : l'enquête Logement, les enquêtes associées au recensement, SRCV, ES 2008, enquêtes « sans-domicile », et des bases de données à vocation exhaustive (au moins sur leur champ) : Filocom (SOeS), répertoire des logements sociaux(SOeS), Finess (Drees), projet de répertoire des logements (Insee), Suivi Dalo, demande de logement social, projet de SIAO.

Parmi ces dispositifs :

- l'enquête Logement permet de regarder certaines populations cibles dans le détail, dans une optique de prévention et d'évaluation des politiques d'intervention :

- Hébergement chez un ami ou un parent, logement à l'hôtel
- Anciens sans-domicile - plus d'un tiers des sans domicile de 2001 étaient passés par une période d'hébergement chez un tiers au cours de l'année précédant l'enquête.
- Ménages locataires du 1^{er} décile de niveau de vie
- Ménages ayant formulé une demande de logement social depuis plus d'un an
- Ménages en situation d'impayés de loyer, de charges ou de remboursements d'emprunts
- Etc.

Ce sont des situations qui n'ont pas de raison de présenter des spécificités locales (en dehors de celles qui sont exprimées par des différences de structure dont rend compte le recensement). La description qu'en donne l'enquête Logement pourra donc suffire à élaborer les politiques d'intervention.

D'autres perspectives avec l'enquête Logement sont également de compléter l'enquête quantitative par des enquêtes pilotes ou qualitatives pour approfondir certaines composantes. C'est ce qu'on se propose de faire en 2013 pour les abris de fortune (pour évaluer la difficulté de recueillir des informations par enquête auprès des personnes qui les occupent) ou les hôtels offrant du logement à titre de résidence principale (on aimerait notamment savoir quelle proportion est constituée de chambres dont le loyer est payé par des associations vs les cas où c'est le ménage qui paye seul).

- l'enquête associée au recensement de la population pourrait être un support adapté pour une partie des propositions faites par l'Anah, la DHUP, la Drees, l'Ined, en offrant quatre pages de questionnaire que l'on pourra mettre en lien avec les données recueillies par le recensement. De plus, l'adhésion des communes sera vraisemblablement facile à obtenir. L'enquête ne permettra pas une représentativité au niveau communal mais elle permettra d'approcher des réalités locales à un bon degré de détail.

Cependant, certaines questions pourront être difficiles à intégrer : le problème des questions financières vient de la complexité qu'elles impliquent. Exemple: loyers et tiers payant pour les APL? Charges (quel périmètre?) ; le problème des questions d'opinion = effets de contexte (cf. question Ined sur la qualité du logement : les ménages ne vont pas porter le même



jugement sur leur logement selon l'environnement dans lequel ils se trouvent). On aura au bout du compte une sorte d'« indice de satisfaction » à utiliser pour ce qu'il est.

Mais ceci vaut la peine à notre sens d'être testé. L'enquête associée semble le bon vecteur pour la plupart des questions ou évolutions de questions proposées par les intervenants (cf. en annexe), sur la qualité/les défauts du logement, développement durable (chauffage, eau chaude, climatisation), des statuts d'occupation plus détaillés, la mobilité et pourquoi pas sur les dépenses.

Quelle articulation ?

Le choix de tel ou tel support est le résultat d'un arbitrage entre le détail géographique possible et la richesse des descripteurs (on ne peut pas passer l'enquête Logement auprès de toute la population française pour des raisons évidentes de coût).

Pour résoudre en partie le dilemme, le groupe de travail du Cnis propose le principe d'indices emboîtés, par exemple : évaluation de la qualité des logements, avec une version simplifiée qui dénombrerait annuellement des logements de très mauvaise qualité (choisir les défauts graves) grâce au recensement et une version plus détaillée (avec une gradation dont la première modalité serait les logements de très mauvaise qualité) mais moins fréquente, grâce à l'enquête Logement.

Idem pour les indices de peuplement, plus raffinés avec l'enquête Logement qu'avec le recensement de la population. De plus, le recensement ne pouvant pas donner actuellement d'information sur la surface, on la cherchera plutôt dans Filocom. On calculera donc plusieurs jeux d'indices (au niveau communal ?), les uns avec le recensement de la population (indicateurs relatifs, calculables dès à présent), les autres avec Filocom ; le SOeS et la division Logement sont en phase expertise sur ce sujet.

C'est pourquoi la division Logement propose essentiellement d'adapter les questions sur le type de logement (question 1 de la page 4) et le statut d'occupation (question 6), en lien avec le tableau des occupants du logement et avec les données remplies par l'enquêteur en page 1, le tout pour mieux rendre compte des deux premières dimensions des situations de logement détaillées par le Cnis (rapport mal-logement pages 99 à 104). Nous suggérons également une question sur la qualité du logement, pour aller au-delà de la seule évaluation du confort sanitaire de base (sur la base des propositions des différents partenaires : soit appréciation subjective du ménage, sur le modèle de ce qui est fait dans SRCV, soit relevé des principaux défauts du logement). Par ailleurs, une question supplémentaire sur la surface de la cuisine permettrait les rapprochements avec d'autres sources de données.

Pour trouver la place, fusionner la question sur le type de logement (question 1 de la page 4) avec les questions remplies par l'agent recenseur en page 1 et en adaptant la question 6 ; mettre en clair la surface et le nombre de voitures.

Les questions qui pourraient être retirées grâce à la mise en place du répertoire des logements sont potentiellement : la question 2 sur l'année d'achèvement, la question 7 sur l'appartenance à un organisme HLM. Mais le répertoire des logements ne sera vraisemblablement pas opérationnel avant 2015 ??? (cf. exposé S Lollivier).

Plus généralement, des perspectives existent concernant la mobilisation plus systématique de données d'origine administrative mais les enjeux sont complexes et le calendrier est relativement éloigné dans certains cas. Il existe de nombreuses bases de données produites par l'administration, qui ne sont pas « viabilisées » pour l'usage statistique (demande de logement social, suivi Dalo, Orthi sur l'habitat indigne par exemple ; les dispositifs cités ici



sont décrits dans le rapport mal-logement). Elles sont utilisées par les services pour la mise en œuvre des politiques publiques mais leurs données sont généralement difficiles à mettre en perspective au sein de la population générale et sont très dépendantes de l'objet de l'activité administrative pour laquelle elles ont été mises en place. Le groupe de travail mal-logement a demandé que les statisticiens soient plus étroitement associés à leur suivi ou à leur conception selon les cas. Il y a là des perspectives de progrès à moyen terme.

A noter pour terminer que certaines questions restent non posées à ce stade :

- traiter spécifiquement le/les questionnaires des DOM ?
- intervenir sur la feuille des communautés ? (une remarque émise par le groupe de travail sur les situations marginales de logement en 2010 était qu'il n'était pas possible de distinguer au sein des communautés de long séjour, divers services de moyen ou long séjour comme les Cada, les places d'insertion des CHRS, les centres maternels, les foyers de travailleurs). Une adaptation de la feuille des communautés serait-elle envisageable ?

On trouvera en annexe la synthèse des diverses propositions recueillies à ce jour :

Questions à ajouter.....	8
Questions à supprimer.....	13
Questions à modifier.....	13

Le chef de la division Logement

Signé : Catherine Rougerie

Copie : Pascal Oger, Jean-Louis Lhéritier, Alain Jacquot, division Logement



Annexe

Commentaire SOeS : Le recensement ne se justifie que parce que l'on veut une info régionale ou locale - exemple : le chauffage (parce que le climat varie géographiquement et pas seulement parce que il y a l'histoire et les modes de construction du parc de logements), ou encore la motorisation et la présence d'emplacements de stationnement (contraintes physiques de place). Contre-exemple : les sanitaires.

Commentaire Ademe : Dans le cadre de ses activités d'expertise dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, l'Ademe attache un intérêt particulier aux données du recensement de la population. Celles-ci sont particulièrement importantes pour les politiques de maîtrise de l'énergie dans le logement qui sont une des premières priorités fixées par le Grenelle de l'Environnement.

Commentaire Ined : Dans sa note d'analyse, Laurent Toulemon a déjà souligné les bénéfices qui peuvent être retirés des enquêtes complémentaires. Concernant la qualité du logement, il s'agit là d'une piste très intéressante qui pourrait apporter des éléments plus précis, et qui a déjà été soulevée lors des réunions du groupe qualité sous l'égide de l'Anah. Nous ne pouvons ici que réaffirmer l'intérêt d'une telle enquête.

Commentaire Anah : Couvrant l'intégralité du territoire, le fichier des logements par commune (Filocom) et le recensement de la population (RP) sont aujourd'hui les deux sources de données localisées les plus fiables en matière d'habitat. [...] L'appréciation de la qualité des logements ne peut plus se limiter à la présence ou à l'absence d'éléments de confort, mais correspond davantage aujourd'hui à une évaluation de l'état de ces éléments sanitaires et des différents « ouvrages » du logement (murs, fenêtres, toiture, etc.).



Questions à ajouter			
Thème	Argumentaire	Formulation	Organisme
Type d'habitat au voisinage du logement	En remplacement de la question 2 sur l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble	Formulation extraite de l'enquête Logement ⁶ .	Ined
Surface de la cuisine	Pour améliorer le calcul des indices de peuplement et notamment la comparaison avec d'autres sources comme Filocom ⁷ .	La cuisine n'est pas toujours comptée, du coup l'information obtenue est imprécise	Division Logement
Nombre de chambres	Intéressant pour calculer des indicateurs de peuplement ⁸ .	Pb conceptuel : est-ce qu'une chambre aménagée et utilisée comme bureau est encore une chambre ?	SOeS
Étage	Le fait d'habiter un rez-de-chaussée ou au contraire un étage élevé sans disposer d'ascenseur est un élément déterminant dans la qualité des conditions de vie.	Pas de proposition ⁹	Ined

⁶ Question proposée par l'Ined sur le type de voisinage :

TYPVOIS

Quel est le type d'habitat au voisinage du logement :

1. maisons dispersées, hors agglomération
2. maisons en lotissement, en quartier pavillonnaire ou en ville
3. immeubles en ville (autres que cité ou grand ensemble)
4. immeubles en cité ou grand ensemble
5. habitat mixte : à la fois immeubles et maisons

⁷ Question ajoutée sur la cuisine en complément d'une modification de la question du nombre de pièces, voir page 15.

- combien de pièces d'habitation (en comptant la cuisine) ? ;
- surface de la cuisine (en clair).

⁸ Voir aussi plus bas, une proposition pour améliorer la question sur le nombre de pièces.

Commentaire Division Logement : la proposition du SOeS fait allusion à des indices de peuplement en nombre de chambres, par opposition aux indices en nombre de pièces ou en surface. Une liste détaillée des divers indices possibles se trouve en page 126 du rapport Cnis « mal-logement ».

⁹ Commentaire Division Logement : l'étage est connu du recensement mais non saisi (identifiant du ménage disponible en format image) ; pour une question sur ce sujet, il faudrait distinguer le niveau et l'étage. La question peut donc demander à être accompagnée d'explications. Cf. les explications données pour l'enquête Loyers et Charges :

Le rez-de-chaussée compte toujours pour 0 habité ou non. Les autres étages sont comptés pour 1, pourvu qu'ils soient habités : par exemple, s'il y a 7 étages, le nombre de niveaux est alors égal à 7.

Cas où le nombre de niveaux ne correspond pas au nombre d'étages : présence d'un entresol, de blocs de construction à hauteur différente par rapport à la chaussée, d'un immeuble composé de duplex...



Questions à ajouter			
Thème	Argumentaire	Formulation	Organisme
Coût du logement	Aujourd'hui, le problème essentiel rencontré par les Français en matière de logement réside dans son coût élevé	Quel est le montant mensuel de votre loyer (charges comprises) ou du remboursement de votre emprunt si vous êtes accédant à la propriété (en incluant les charges), ou des seules charges si vous êtes propriétaire non-accédant ? ¹⁰	Ined
Niveau de loyer	Introduire une question sur les niveaux de loyer même si la réponse est approximative (USH).	« Si vous êtes locataire, quel est le montant de votre loyer hors charge pour un mois	USH

¹⁰ Commentaire Division Logement : une bonne connaissance des loyers suppose de bien distinguer les loyers eux-mêmes, les charges collectives, les dépenses en énergie et les aides personnelles au logement. On peut avoir des doutes sur la qualité d'une collecte par questionnaire auto-administré de ce type de données. Tester quand même cette question pour l'enquête associée ?



Questions à ajouter			
Thème	Argumentaire	Formulation	Organisme
		complet? »	
Mobilités résidentielles	Mesurer et qualifier les mouvements des ménages qui traversent le parc de logements et les éventuels points de blocage qui caractérisent le marché local. Décrire les trajectoires résidentielles	o Différencier décohabitants et permanents mobiles o Lier statut d'occupation actuel et statut précédent o Lier type de logement actuel (individuel/collectif) et précédent.	JC Driant
Qualité physique du logement	Il s'agit d'évaluer les principaux équipements (sanitaires, installation électrique, et chauffage) et éléments constitutifs (murs toit porte et fenêtre) du logement - procédé testé au Canada (Anah).	Des travaux sont-ils nécessaires ? trois propositions assez proches de l'Anah et de la Drees ¹¹ .	Drees, Anah, DHUP
Qualité physique du	Donnée non disponible par Filocom.	Une liste brève de défauts : - présence d'infiltrations d'eaux,	JC Driant

¹¹ **Question Drees** sur les travaux nécessaires :

Des travaux sont-ils nécessaires pour ce logement ? oui/non

Si oui, pour quelle(s) raison (s) ?

- Le système de chauffage est inadapté (insuffisamment efficace ou trop coûteux) ;
- L'isolation (murs, fenêtres, combles) est insuffisante pour conserver la chaleur du logement ;
- De l'eau pénètre par une fenêtre, un mur ou un toit ; les murs ou plafonds sont dégradés par l'humidité ;
- L'installation électrique n'est pas sécurisée ou défectueuse

Question Anah/DHUP sur les travaux nécessaires :

Des travaux sont-ils nécessaires pour ce logement ? oui/non

Pour quelles raisons des travaux seraient-ils nécessaires pour améliorer ce logement ?

1. Les installations sanitaires sont en mauvais état (lavabo, et/ou baignoire, et/ou douche, et/ou robinetteries, et/ou plomberie dégradés).
2. Le système de chauffage est insuffisant en période de froid.
3. L'installation électrique est en mauvais état : fil dénudé, et/ou interrupteurs cassés ou prises noircies ou cassées.
4. Il n'y a pas d'isolant sur les combles et/ou les murs du logement.
5. Les fenêtres et/ou les portes sont en mauvais état (ferment mal, laissent passer l'eau ou l'air).
6. L'eau pénètre par les murs et/ou le toit et/ou le plafond.

Commentaire Division Logement : la proposition Anah/DHUP est plus détaillée que celle de la Drees.

Les questions devront dans tous les cas être testées. L'Anah fait référence à la **question du recensement canadien** mais il est à noter qu'elle est plus succincte :

Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités

- Non, seulement un entretien régulier (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- Oui, des réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- Oui, des réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)



Questions à ajouter			
Thème	Argumentaire	Formulation	Organisme
logement		absence de prises de terre, isolation thermique insuffisante...	
Qualité physique du logement	Donnée non disponible par Filocom. À défaut d'une liste de défauts (voir ci-dessus), une question très générique.	Votre logement est-il en « très bon, bon, moyen, mauvais ou très mauvais » état ?	JC Driant
Conditions d'habitat	Apprécier la situation d'habitat au-delà du logement lui-même (sur-occupation, nuisances sonores, environnement et adéquation revenus-loyer (risque d'expulsion) ¹² .	Vos conditions d'habitat sont-elles satisfaisantes ? Vous considérez-vous comme bien logé ? oui/non sinon, pourquoi : <ul style="list-style-type: none"> • logement trop petit ; • en mauvais état ; • trop bruyant ; • trop loin des services ; • trop cher 	DHUP
Eau chaude sanitaire	Nouvelles réglementations thermiques et rénovation du bâti ; l'eau chaude sanitaire prend une part croissante dans les consommations d'énergie des logements. Les chauffe-eau solaires connaissent en particulier une forte croissance et ont tendance à se généraliser dans la construction neuve.	Mode de chauffage de l'eau chaude sanitaire du logement : chauffe-eau individuel / collectif ; chauffe-eau au gaz, à l'électricité, au fioul, à l'énergie solaire.	Ademe
Électricité photovoltaïque	La production d'électricité renouvelable liée au logement a connu une croissance phénoménale depuis 2008, liée principalement à l'essor du photovoltaïque.	Question spécifique sur la production d'électricité photovoltaïque, complétée éventuellement par une question sur la surface du panneau	Ademe
Existence de double-vitrage		Pas de proposition	Ademe
Existence de moyens de climatisation		Pas de proposition	Ademe
Raccordement au tout-à-l'égout	Un ménage sur cinq non raccordé en 2002	Pas de proposition	SOeS
Présence de signes d'humidité	Qualité du logement proprement dite (salubrité, isolation, insonorisation...) très difficile à évaluer car éminemment subjective - repose en	Pas de proposition	Ined

¹² La DHUP reprend, via un questionnaire subjectif, les diverses dimensions proposées par le groupe de travail mal-logement pour décrire les situations de logement.



Questions à ajouter			
Thème	Argumentaire	Formulation	Organisme
	outre sur des éléments parfois techniques que les occupants ne maîtrisent pas toujours. Malgré tout, une question pourrait concerner la présence de signes d'humidité (en 2002, selon l'enquête Logement, ces signes concernent 24 % des logements).		
Qualité de l'isolation	Problème de la « précarité énergétique »	Pas de proposition	Ined
Mode d'habitat choisi ou contraint	En complément de la question 1 sur le type de logement ? –Concerne l'enquête sur les habitations mobiles terrestres ? ¹³	- Vous habitez en meublé/hôtel car vous n'avez pas de logement ordinaire/normal ? Oui/non - Vous habitez en caravanes / mobiles homes car vous n'avez pas de logement ? Oui/non	DHUP

¹³ Commentaire division Logement : les mobile-homes auxquels on a ôté tout moyen de mobilité (roues, barre de traction...) sont recensés en logements ordinaires, les autres dans le recensement des sans abri et habitations mobiles.



Questions à supprimer		
Thème	Argumentaire	Organisme
Question 2 sur l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ¹⁴	Peu fiable, surtout pour les locataires. Utiliser plutôt le fichier de la taxe d'habitation ? (Drees). [Cette question est cependant importante car elle donne une idée de la qualité de l'habitat et souvent de son environnement (Ined).]	Ined, Drees, DHUP ¹⁵
Question 5 sur la surface du logement	Cette question ne fait que compléter la question 4 (nombre de pièces du logement) dont la fiabilité des réponses semble être plus assurée.	Anah, DHUP
Question 7 : le logement appartient-il à un organisme HLM ?	Les intervenants mettent en avant la mauvaise qualité de la question mais ne demandent sa suppression que s'il est possible d'avoir la réponse par d'autres moyens.	Drees, SOeS, USH, DHUP
Question 9 sur les sanitaires	Moins de 1% du parc est dépourvu d'une douche ou d'une baignoire, et 2 autres % en possèdent une dans une pièce non réservée à la toilette.	SOeS
Question 10 moyen de chauffage	Les question 10 et 11 nous semblent relever davantage d'une enquête spécifique que d'une enquête de recensement, car elles mériteraient d'être a minima davantage détaillées (Drees). [N. B. : l'Ademe et le SOeS demandent une amélioration de cette question (cf. infra, questions à modifier).]	Drees, SOeS
Question 11 sur le combustible principal de chauffage	La 10 fournit déjà des éléments assez précis sur le moyen de chauffage du logement (Ined). Cf. ci-dessus, question 10 (Drees).	Drees, Ined
Question 12 sur le nombre de voitures et question 13 sur l'emplacement de stationnement ¹⁶	L'objet de la feuille logement est de décrire les caractéristiques de l'habitat recentrer le questionnaire autour du logement proprement dit.	Ined

Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
Question du tableau de composition des	[Proposition faite à la réunion consacrée au thème Famille]. Trois questions, comme dans le	Permettrait d'approcher la question de l'hébergement en précisant les liens entre les	Ined

¹⁴ Commentaire Division Logement : question utilisée dans les estimations de parc annuelles pour le compte du logement.

¹⁵ La DHUP propose également la suppression des questions sur le nombre de pièces et la surface en considérant qu'on pourra l'avoir avec le répertoire des logements, ce qui a été infirmé lors de la réunion par F. Clanché.

¹⁶ Commentaire Division Logement : la disponibilité d'une ou plusieurs voitures ne paraît pourtant pas pouvoir être dissociée des questions de choix de localisation des ménages.



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
ménages	recensement portugais : « Si la personne vit en couple, numéro du conjoint dans la liste » ; « si le père vit dans le logement, numéro du père dans la liste » ; « si la mère vit dans le logement, numéro de la mère dans la liste ».	personnes présentes dans le logement	
Bulletin individuel	Quand la personne est prévue sur la liste A (habitants permanents du logement), donner un bulletin individuel où figurent les questions : - Vous habitez dans ce logement car vous n'avez pas trouvé de logement personnel ? Oui/non - Êtes vous - Locataire - Sous-locataire - Hébergé sans contrat - Participez-vous aux dépenses de logement (contribution au loyer, charges de chauffage...) ?	Rendre compte des situations subies d'hébergement chez des tiers	DHUP
Question du bulletin individuel	Question 21 : ajouter l'item vélo en subdivisant l'item deux roues : motorisés/vélos.	La connaissance de la part des individus utilisant le vélo pour travailler devient un enjeu important des politiques publiques.	Ademe
Type de construction (page 1 du questionnaire logement) ¹⁷	- Caravanes et habitations mobiles à mettre dans l'enquête sur les habitations mobiles terrestres ? - Pour repérer le terrain de camping, l'agent recenseur peut signaler le regroupement sur sa fiche ?	Clarifier et faire le lien avec l'enquête des sans-abri, habitations mobiles terrestres et marinières et celle des communautés. Mieux rendre compte des situations non choisies.	DHUP
Type de construction (page 1 du questionnaire logement) et question 1 sur le type de logement	Rapprocher la question sur le type de construction (page 1) de celle sur le type de logement. Préciser la notion d'habitation de fortune afin de mieux repérer les locaux non destinés à l'habitation et approcher le « mal logement » ¹⁸ .	- Bâtiment d'habitation d'un seul logement (=maison) - Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus (=appartement) - Ajouter hôtel, pièce indépendante et habitation de fortune (p1)	DHUP

¹⁷ Concernant les deux questions (page 1, type de construction et page 4, type de logement, cf. aussi le point de vue de la division Logement ci-dessus, quant à la distinction entre les types d'habitat et les statuts d'occupation (page 2).

¹⁸ Ajouter les items suivants :

- Cave, parking, grenier, cabane



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
Question 1 sur le type de logement	Éclater la modalité maison en maison indépendante et maison accolée et maisons en bande ¹⁹ . Logement-foyer à mettre dans l'enquête sur les communautés ?	Clarifier et faire le lien avec l'enquête des sans-abri, habitations mobiles terrestres et marinières et celle des communautés.	Ademe
Question 1 sur le type de logement			DHUP
Question 2 sur l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble	Caler les années d'achèvement sur les réglementations thermiques ²⁰ .	Avoir une connaissance de la performance globale du parc	Ademe
Question 4 sur le nombre de pièces	Modifier la formulation pour distinguer les grandes cuisines qui sont assimilables à des pièces à vivre ²¹ .	La cuisine n'est pas toujours comptée, du coup l'information obtenue est imprécise	Division Logement
Question 5 sur la surface du logement	Poser la question « en clair » plutôt qu'en classes - à défaut la Drees propose de remplacer le seuil de 30 m ² par celui de 25 m ²²	Depuis la loi Carrez, on connaît précisément la surface habitable (SOeS) Les personnes ont généralement une idée assez précise de la	Ined, division Logement, Drees, SOeS

- Voiture, wagon, bateau
- Parties communes d'un immeuble (couloir, cage d'escalier, palier)
- Usine, bureau, entrepôt, bâtiment agricole, local technique désaffecté ou non
- Ruine, chantier, grotte, tente
- Autre habitat de fortune

¹⁹ Commentaire Division Logement : cette proposition semble déjà traitée par le cadre de la page 1 du bulletin logement, rempli par l'enquêteur : bâtiment d'un seul logement, isolé/jumelé en bande ou groupé de toute autre façon.

²⁰ L'Ademe propose de retenir les tranches suivantes.

1. Avant 1915
2. de 1915 à 1948
3. de 1949 à 1974
4. de 1975 à 1981
5. de 1982 à 1989
6. de 1990 à 1998
7. de 1999 à 2005
8. après 2006

Commentaire Division Logement : les tranches viennent d'être modifiées (questionnaire de 2011) pour mise en conformité avec règlement européen.

²¹ Poser deux questions au lieu d'une (voir plus haut, ajout d'une question sur la cuisine, page 8) :
- combien de pièces d'habitation (en comptant la cuisine) ? ;
- surface de la cuisine (en clair).

²² Commentaire Division Logement : variable qui vient d'être modifiée (questionnaire de 2011) pour mise en conformité avec règlement européen.



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
		superficie de leur habitation (Ined) Calcul des indices de peuplement (Ined, Drees)	



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
Question 6, sur le statut d'occupation	- détailler davantage le statut d'occupation ²³ .	Mieux saisir les situations de logement les plus précaires et de disposer d'une description plus précise des modes de cohabitation intergénérationnels (Drees). Repérer des situations potentielles de mal logement comme la sous-location, la question 6 doit être plus exhaustive sur les statuts (DHUP).	Drees, DHUP
Question 6, sur le statut	- distinguer les propriétaires non-accédants des propriétaires	Caractérisation sociale des quartiers	Ined, USH, Drees

²³ Les deux services ayant participé au groupe de travail sur le mal-logement, la Drees et la DHUP proposent pour cette question deux reformulations quasi-identiques. Elles incluent des modalités spécifiques pour la sous-location et les personnes logées gratuitement. La différence tient à la demande de la Drees de distinguer parmi les propriétaires, les accédants et les non accédants, et au traitement du viager. Ces deux points font l'objet de remarques de la part d'autres services (voir plus bas).

Formulation Drees :

Êtes-vous :

- accédant à la propriété de ce logement ?
- propriétaire non accédant de ce logement (y compris en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ?
- locataire du logement, loué vide ?
- locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e) ?
- sous - locataire du logement ou d'une chambre, loué vide ?
- sous - locataire du logement ou d'une chambre loué (e) meublé(e) ?
- logé(e) gratuitement :
 - chez des parents,
 - chez des amis,
 - par un employeur ;
 - par un organisme ou association ;
 - dans le cadre d'un viager.

Formulation DHUP :

- propriétaire
- locataire du logement loué vide
- locataire du logement loué meublé
- sous-locataire du logement loué vide
- sous-locataire du logement loué meublé
- viager
- logé gratuitement :
 - chez des parents ;
 - chez des amis ;
 - par l'employeur ;
 - par un organisme ou association.



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
d'occupation	accédants.		
Question 6, sur le statut d'occupation	Ajouter une catégorie : « résident (en résidences sociales, en maisons relais, en maisons d'accueil, etc.) » ²⁴ .	Catégorie intermédiaire de logements, entre logement ordinaire et logement adapté ; en référence aux nomenclatures des types d'habitat et des statuts d'occupation du Cnis (cf. rapport mal-logement, pages 101-104)	Division Logement
Question 6, sur le statut d'occupation	Prévoir des modalités pour la colocation et les pratiques de multi-résidence.	Pouvoir repérer les situations atypiques dont il semble qu'elles tendent à se développer.	JC Driant
Question 6, sur le statut d'occupation	Rajouter une sous-question après l'item « propriétaire » : « si vous être propriétaire, êtes-vous en copropriété ? »	Différenciation particulièrement importante pour les politiques d'incitation à la rénovation des logements. En effet, le statut de copropriétaire induit des démarches de concertation au sein d'un immeuble longues et nécessite des investissements plus importants.	Ademe
Question 6, sur le statut d'occupation	Traiter les viagers occupés comme des propriétaires	La question mélange le degré de précarité du droit d'occupation d'une part, et la faculté d'aliéner le bien d'autre part (aspect patrimonial). se concentrer sur le degré de précarité du droit d'occupation	SOeS
Question 7 (« Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ? »)	Enrichir la question, sur la base de la question PROPRI (voir en note de bas de page) extraite de l'enquête Logement ²⁵ .	La question actuelle n'est pas assez détaillée.	Ined
Question 9 sur les	Demander le nombre de salles	Le nombre de salles de bain est	Ined, Drees,

²⁴ À préciser avec les personnes qui ont participé au groupe de travail mal-logement. Voir s'il faut aussi intervenir sur la question 1 (type de logement), qui comporte une modalité « logements foyer » qui relèverait plutôt du statut d'occupation selon le Cnis.

²⁵

PROPRI	Quel est votre propriétaire ?
	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'employeur d'un membre du ménage dans le cadre d'un logement de fonction 2. Un organisme HLM ou assimilé (OPAC, offices, sociétés, fondations) 3. Une administration, un organisme de Sécurité Sociale ou une association au titre du 1 % patronal 4. Une banque, une assurance ou une autre société du secteur public ou du secteur privé 5. Un membre de la famille 6. Un autre particulier 7. xxxxxxx

Commentaire Division Logement : cette question est en effet extraite de l'enquête Logement, mais elle y est complétée par un système d'assistance à la codification du bailleur en cas de doute (grâce au répertoire des bailleurs sociaux du SOeS), ce qui ne serait pas faisable dans le cas du recensement.



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
installations sanitaires	de bain (Ined). Rajouter l'existence des toilettes à l'intérieur du logement ? (Drees)	souvent très distinctif en termes de qualité des conditions de vie (Ined) Seulement 1,1 % des logements ne disposent ni d'une douche ni d'une baignoire (Drees).	Ademe
Question 10 sur le principal moyen de chauffage	- Rajouter la modalité « Pompe à chaleur » - Préciser « chauffage individuel tout électrique hors pompe à chaleur »	Le chauffage au bois (354 000 équipements vendus en 2009) et les pompes à chaleur (121 000 installées en 2009) sont les modes qui ont le plus augmenté depuis 2007 grâce à des politiques de soutien aux énergies renouvelables et par la réglementation thermique qui favorise ces énergies.	Ademe
Question 10 sur le principal moyen de chauffage	Remplacer les trois modalités actuelles touchant au chauffage individuel par : - chaudière / tout électrique / PAC / solaire / appareil(s) indépendant(s) ²⁶	Les questions de chauffage sont difficiles à appréhender (SOeS ²⁷)	SOeS
<i>Question 10 sur le principal moyen de chauffage</i>	<i>Regrouper chauffage collectif et chauffage urbain sous une même modalité²⁸.</i>		SOeS
Question 10 sur le principal moyen de chauffage	Introduire la modalité supplémentaire : « réseau de chauffage urbain ».	Le « chauffage urbain » est introduit comme combustible principal alors qu'il apparaît parmi les modalités de la question 10 sur le moyen principal de chauffage du logement.	USH
Question 11 sur le combustible principal	Rajouter « bois » parmi les combustibles	Ademe : cf. question 10.	Ademe, SOeS, USH

²⁶ Commentaire division Logement : cette proposition est cohérente avec celle de l'Ademe mais un peu plus détaillée (ajout du solaire). Elle est également cohérente avec les corrections apportées à l'enquête Logement pour l'édition 2013.

²⁷ Argumentaire du SOeS sur le chauffage :
le mode de chauffage recouvre plusieurs dimensions :
-Combustible(s)
-Dispositif de production de la chaleur (chaudière)
-Dispositif de transport de la chaleur (eau chaude, chauffage urbain, air pulsé...)
-Dispositif de restitution de la chaleur (radiateurs, poêle, convecteurs, chauffage par le sol...)
En outre il peut y avoir plusieurs dispositifs combinés (PAC + chauffage classique par ex), et l'occupant n'est pas forcément bien informé (cas du chauffage urbain ou du locataire).

²⁸ Commentaire division Logement : ceci semble déjà le cas ?



Questions à modifier			
Thème	Contenu de la modification	Argumentaire	Organisme
Question 11 sur le combustible principal	Supprimer le chauffage urbain		SOeS, USH
Question 12 sur le nombre de voitures	Demander le nombre de voitures, sans proposer de modalités de réponse.		Ined, Drees, Anah, DHUP, division Logement

Signé :

